

# LIGUE POITOU-CHARENTES DE TIR



# LIVRET FINANCIER

Version 2025 / 2026

Annule, remplace ou complète toutes décisions antérieures

CD 27-09-2025

# Table des matières

<b>PREALABLE</b> .....	<b>3</b>
<b>I. COTISATION DES CLUBS</b> .....	<b>3</b>
<b>II. COTISATION LICENCE – PART REGIONALE</b> .....	<b>3</b>
<b>III. ENGAGEMENTS AUX COMPETITIONS REGIONALES</b> .....	<b>3</b>
<b>IV. RETROCESSION AUX CLUBS ORGANISATEURS</b> .....	<b>4</b>
<b>V. REMBOURSEMENT DES FRAIS</b> .....	<b>4</b>
1) Intervenants Extérieurs .....	4
2) Remboursement de frais bénévoles .....	4
3) Personnes mandatées .....	5
4) Membres du bureau, membres du comité directeur .....	5
5) Remboursement de frais SPECIFIQUE compétitions – Arbitrage.....	5
6) Cibles et plateaux .....	5
7) Locations des stands et salles de réunions .....	5
8) Autres frais .....	6
<b>VI. TARIFS LORS DES STAGES</b> .....	<b>6</b>
1-a) Formation initiale CAC – BFA - BFI .....	6
1-b) Formation continue des animateurs et des initiateurs .....	6
2) Tarif labellisation .....	6
3) Formation initiale et continue des arbitres .....	7
4) Part reversée aux Clubs labellisés accueillant les stages .....	7
<b>VII. AIDES DE LA LIGUE</b> .....	<b>7</b>
1) Aides aux écoles de tir – Cadets et Juniors .....	7
2) Aide aux portes ouvertes .....	7
3) Aide à la formation .....	7
4) Aide aux manifestations d'ampleur nationale .....	8
5) Aide aux jeunes athlètes internationaux .....	8
6) Conventions .....	8
7) Organisation de l'Assemblée Générale de la Ligue.....	8
8) Aides aux Comités Départementaux .....	9
8) a) Ristournes .....	9
8) b) Aides mise en place Collectif jeune .....	9
<b>VIII. RECOMPENSES</b> .....	<b>9</b>
1) Coupes, médailles et trophées .....	9

## PREALABLE

---

- Les présentes bases financières sont directement conditionnées par le budget de la saison 2025-2026. Il est révisable chaque année.
- Aucune aide ou remboursement quels qu'ils soient, ne pourront être réalisés sans demande préalable.
- Toute demande dont la date limite de réception à la Ligue sera dépassée, ne sera pas prise en compte. De plus, il n'y aura ni relance ni paiement après le délai.
- Toute facture (stage d'entraînement et formation, compétitions, etc.) devra parvenir à la Ligue dans un délai maximum de 21 jours à compter de la date de la manifestation. Passé celui-ci, la Ligue ne payera pas la facture.
- Pour les remboursements de frais, les factures des clubs recevant des stages et/ou des compétitions, la Ligue procédera au paiement par virement. Il conviendra donc de faire parvenir à la Ligue le RIB (IBAN) au plus tard avec le premier remboursement de frais de la saison ou la première facture. Vous pouvez d'ores et déjà l'envoyer.

## I. COTISATION DES CLUBS

---

D'un montant de 125 euros (dont 85€ de part fédérale), cette cotisation est payée via le logiciel ITAC début septembre 2025.

## II. COTISATION LICENCE

---

Proposé par le comité directeur et voté par l'assemblée générale, le montant à acquitter pour les licences est : Le montant a acquitté auprès de la FFTir est pour la :

- Licence jeune : **73 euros** (dont 49 € pour la part fédérale)
- Licence adulte : **104 euros** (dont 69 € pour la part fédérale)

Les tarifs sont identiques qu'il s'agisse d'un renouvellement ou d'une création.

Les mutations et les modifications sont gratuites.

Il ne doit pas y avoir un délai supérieur à quinze jours entre la délivrance de la licence à l'athlète et son enregistrement sur ITAC

Il est rappelé qu'un délai d'un mois est nécessaire entre la validation de la licence sur ITAC et la participation à une compétition. Ce délai est nécessaire pour l'enregistrement à la F.F.TIR ainsi que pour la mise à jour d'Isis (logiciel de gestion des compétitions).

## III. ENGAGEMENTS AUX COMPETITIONS REGIONALES

---

- Les feuilles d'engagements pour les compétitions régionales, une fois remplies par la société de tir qui engage des athlètes, génèrent automatiquement une facture.
- Cette facture doit impérativement être payée à la Ligue avant la date limite fixée et inscrite sur le calendrier des compétitions régionales. Cette facture peut être réglée par virement ou carte bancaire.
- Quatre tarifs sont applicables pour ces compétitions :

- Montant de l'inscription : **12 euros**
- Montant de l'engagement : **10 euros par discipline**
- Montant pour les écoles de tir (EDT) : **inscription 12 euros et 5 euros par discipline**
- Montant de l'engagement d'une équipe : **Gratuit.**

*Nota : il faut évidemment comprendre que le montant de l'inscription et des engagements est par athlète et par équipe.*

- Pour les équipes du championnat de France des Clubs :
  - Montant de l'engagement d'une équipe école de tir : **30 euros**
  - Montant de l'engagement d'une équipe adulte 10 M : **60 euros**
- Tarif hors Ligue : **25 euros pour l'inscription et 25 euros par discipline.**
- Les palmarès édités à la fin de la compétition répertorient l'ensemble des athlètes ayant réellement participé à ladite compétition.
- Les inscriptions et engagements payés ne seront pas remboursés en cas d'absence des athlètes.

#### IV. RETROCESSION AUX CLUBS ORGANISATEURS

---

Il est décidé d'une rétrocession forfaitaire aux clubs organisateurs. Ce forfait sera payé sur présentation de la facture type téléchargeable sur le site de la Ligue. Se reporter au cahier des charges disponible sur le site de la Ligue dans la rubrique Compétitions régionales.

#### V. REMBOURSEMENT DES FRAIS

---

##### → 1) INTERVENANTS EXTERIEURS

Les intervenants feront parvenir un devis comprenant leurs interventions, frais kilométriques, repas, nuitées.

##### → 2) REMBOURSEMENT DE FRAIS DES BENEVOLES

Le Président souhaite voir apparaître plus de détails pour une meilleure compréhension :

- *Si déplacement sur une journée* : Domicile stand A/R et éventuellement stand / lieu restauration du midi
- *Si déplacement à partir de deux jours* :  
Domicile stand / stand hôtel / hôtel stand A/R / stand domicile (Repas à prendre près de l'hôtel)

- **Repas du midi** : uniquement avec justificatifs : **jusqu'à 35 euros**, frais remboursés au réel. Au-delà, **35 euros** seulement ;
- Exemple : Pour un repas de 13 euros : remboursement 13 euros. Pour un repas de **36 euros** : remboursement **35 euros**.
- **Repas du soir** : uniquement avec justificatifs : jusqu'à **40 euros**, frais remboursés au réel. Au-delà, **40 euros** seulement. Toutefois si un repas du soir dépasse 40 euros et un autre fait moins, un rattrapage est permis.  
Exemple : un soir à 47 euros et un autre à 27 euros, il sera remboursé 74 euros.
- **Nuitée** : Uniquement avec justificatifs : Frais remboursés au réel mais pas au-delà de **100 euros** pour une nuitée avec petit déjeuner inclus.
- Il reste évident que ce qui précède n'est pas applicable dans le cas où la Ligue procède directement au paiement du restaurant et/ou de l'hôtel.
- Dans le cas où la personne privilégie un retour à son domicile plutôt que de dormir dans un hôtel, les frais des kilomètres supplémentaires engendrés ne devront pas être supérieurs au montant de la nuitée à savoir **100 euros**.
- **Indemnités kilométriques : 50 centimes d'euro du kilomètre**. Seul le kilométrage réel le plus rapide (version Michelin ou Google Maps) et le plus direct du lieu de résidence principale au lieu de la convocation, fera l'objet d'un remboursement.

- Le covoiturage est fortement recommandé.

### → 3) PERSONNES MANDATEES

- Les membres de la commission d'homologation des stands, le responsable de la formation, les intervenants dans les différents stages de formation, de perfectionnement, de recyclage, etc. seront remboursés dans les mêmes conditions qu'au paragraphe précédent.

### → 4) MEMBRES DU BUREAU, MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

- Lors des réunions du bureau, du comité directeur, des commissions et à l'assemblée générale de Ligue qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire ses membres bénéficient des mêmes conditions de remboursement des frais engagés.

### → 5) REMBOURSEMENT DE FRAIS SPECIFIQUE COMPETITION – ARBITRAGE

Les règles générales précisées précédemment sont également valables pour les Arbitres et les Responsables de Compétitions dans le cadre de leurs missions.

- Indemnisation des Arbitres :

Une indemnisation journalière sera versée aux Arbitres pour les compétitions régionales suivant leurs grades :

➤ Jeune Arbitre :	25 € par jour
➤ Arbitre Départemental :	25 € par jour
➤ Arbitre Régional :	35 € par jour
➤ Arbitre National :	45 € par jour
➤ Arbitre International :	55 € par jour
➤ Responsable Régional Arbitre :	55 € par jour

En accord avec le cahier des charges accepté, le club fournit uniquement de l'eau et /ou café aux arbitres et officiels.

- Indemnisation Responsables Compétitions :

Une indemnisation journalière sera versée aux Responsables de compétition ainsi qu'aux Adjoints **désignés au préalable par la Ligue** (Le RCL donnera la liste des responsables et adjoints en début de saison). (Non cumulable avec la fonction d'Arbitre)

➤ Responsable compétition :	50 euros par jour
➤ Responsable cibles électroniques :	30 euros uniquement les jours de compétitions

### → 6) CIBLES ET PLATEAUX

- **Pour toutes les compétitions régionales ne se tirant pas sur cibles électroniques**, celles-ci sont fournies par le club organisateur et feront l'objet d'un remboursement au tarif d'achat de la Ligue.
- Dans le cas où le club organisateur fournirait ces consommables, ils lui seront payés au tarif d'achat de la Ligue.
- Les gommettes, lorsqu'elles sont nécessaires, sont aussi fournies par la Ligue.
- **Concernant les compétitions régionales se tirant sur cibles électroniques**, le transport de ces cibles sur le lieu de la compétition est pris en charge par la Ligue selon les conditions habituelles (paragraphe 2).

### → 7) LOCATION DES STANDS ET SALLES DE REUNIONS

- La location des stands est de **150 euros par jour** ou **75 euros la demi-journée**.

## → 8) AUTRES FRAIS

- Les frais divers que peuvent supporter le responsable de l'arbitrage, les responsables des compétitions (ou ses adjoints) le responsable de la formation, etc. sont remboursés par la Ligue et après validation du Président sous réserve que les justificatifs ou factures au nom de la Ligue, soient joints à la demande de remboursement.
- Les frais importants tels qu'ordinateurs ou imprimantes par exemple doivent avoir préalablement l'aval du président, du bureau ou du comité directeur selon l'importance de la dépense ou de son caractère particulier.
- Les fournitures de bureau nécessaires au fonctionnement seront demandées à la Ligue.

## VI. TARIFS LORS DES STAGES

### → 1-a) FORMATIONS INITIALES CAC – BFJE – BFA – BFI

Intitulé	Durée	Éléments compris :
<b>Formation CAC</b>	7 H	Passeport formateur + formation en présentiel sur stand + formation ouverte à distance + badges / impressions / écussons 1 repas (22 €)
<b>Formation BFJE</b> (jeune encadrant)	2 jours	Passeport formateur + livret de formation + formation en présentiel sur stand + badges / impressions / écussons + suivi de l'alternance 2 repas (22€)
<b>Formation BFA</b> (animateur)	2 week-ends	Guide pédagogique animateur + livret de formation + documents « Cibles couleurs » + passeport formateur + formation en présentiel sur stand + formation ouverte à distance + suivi de l'alternance + badges / impressions / écussons 4 repas (22€)
<b>Formation BFI</b> (initiateur)	3 week-ends	Guide pédagogique initiateur + livret de formation + documents « Cibles couleurs » + passeport formateur + formation ouverte à distance + formation en présentiel sur stand + suivi de l'alternance + badges / impressions / écussons 6 repas (22€)
<b>Monitorat TAR</b>	4 jours	Passeport formateur - formation ouverte à distance + formation en présentiel sur stand + suivi de l'alternance + badges / impressions / écussons 4 repas

### → 1-b) FORMATION CONTINUE DES ANIMATEURS ET INITIATEURS

Les repas seront pris en charge par la Ligue.

Formations continues	7H	Supports pédagogiques + formation en présentiel sur stand + badges / impressions / écussons 1 repas
----------------------	----	--

### → 2) TARIFS LABELLISATION

Niveau du label	CAC	BFA	BFI	Monitorat TAR	FC
Aucun ou hors Ligue	68 €	238 €	408 €	272 €	68 €
Bronze	41 €	143 €	245 €	164 €	34 €
Argent	37 €	131 €	224 €	148 €	34 €
Or	31 €	107 €	184 €	124 €	34 €
Platine	27 €	95 €	163 €	108 €	34 €

### → 3) FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ARBITRES

La Ligue prend intégralement en charge les frais des arbitres et candidats arbitres (repas et indemnité kilométrique). Toutefois, et suivant des modalités à définir, ces futurs arbitres s'engagent à officier par la suite.

### → 4) PART REVERSEE AUX CLUBS LABELISES ACCUEILLANT LES STAGES

- 22 euros par repas
- 150 euros location de stand
- 15 euros par repas pour le CPC (Plat + dessert)

Les clubs recevant les stages, factureront la prestation à la Ligue (facture type sur le site internet).

## VII. AIDES DE LA LIGUE

---

En préambule, il est précisé qu'aucune aide quelle qu'elle soit, ne sera versée si le club bénéficiaire n'est pas en règle tant vis-à-vis de son comité départemental que de la Ligue.

### → 1) AIDES AUX ECOLES DE TIR ET AUX CADETS et JUNIORS

Lors des championnats régionaux, **un coupon de réduction** à valoir pour une réinscription dans un club, **d'une valeur de 25€**, sera remis avec le dossard, de Poussin à Juniors.

Modalité d'utilisation pour le jeune :

- Coupon à remettre au club qui déduira du montant de l'inscription.

Modalité pour le club :

Un responsable par Département envoie en début de saison, au club, le modèle de la facture à remplir avec les explications nécessaires.

Le club retourne la facture dûment remplie au trésorier de la Ligue pour validation et paiement.

La facture est à faire parvenir entre le 1<sup>er</sup> et 31 janvier.

Les coupons de réduction doivent être conservés par le club (en cas de vérification).

Responsable :

Pour le 16 : Yann FONTENOY

Pour le 17 : Alexandra RIGAL-ROBERT

Pour le 79 : Hugues PICHOT

Pour le 86 : Isabelle BOURGEOIS

### → 2) AIDE PORTES OUVERTES

Dans le courant du mois de mars, la Ligue demande aux clubs ceux qui souhaitent organiser une journée Portes Ouvertes au cours du mois de septembre suivant (aucune relance ne sera faite) ainsi que leurs besoins en affiches.

Des affiches en format A3, A4 et des prospectus en A5 sont mis à la disposition de ceux qui en ont fait la demande et sont distribués lors des championnats régionaux des Écoles de Tir ou lors des régionaux 25/50 mètres. (Aucune affiche ne sera envoyée par courrier).

Ces mêmes clubs qui participent font parvenir à la Ligue **avant le 30 septembre** (mois de la porte ouverte) une facture d'un montant de 65 euros.

- Forfait cibles : 15 euros.
- Forfait fournitures et documentations diverses : 50 euros.

A compter de la **saison 2026-2027** les clubs devront **obligatoirement s'enregistrer** avant fin juin, auprès de la Ligue pour bénéficier de l'aide qui sera de 70 €.

### → 3) AIDE A LA FORMATION

Le Comité Directeur, lors de sa réunion du 17.11.2012, a adopté le principe d'une aide spécifique à la formation pour les B.F.E., C.Q.P., B.P.J.E.P.S. ou D.E.J.E.P.S. comprise entre 300 et 500€, telle que définie par la

Convention prévue à cet effet. Une demande écrite doit être envoyée à la Ligue qui retournera au stagiaire la convention à signer en 2 exemplaires.

#### → 4) **AIDE AUX MANIFESTATIONS D'AMPLEUR NATIONALE**

Un club, organisant une manifestation d'ampleur nationale (Championnat de France, rassemblement, colloque ou autre), pourra recevoir une aide financière. Celle-ci est destinée à compenser les efforts faits par le club pour la communication de la Ligue. L'aide sera de 600 € pour une manifestation rassemblant moins de 150 personnes et 1000 € au-delà. Une demande écrite du club sera adressée à la Ligue à l'issue de la manifestation. Elle comportera les justificatifs nécessaires (palmarès, courrier F.F.Tir, etc.)

#### → 5) **AIDE AUX JEUNES ATHLETES INTERNATIONAUX**

Cette aide est accordée pour les minimes à juniors qui entrent sur les listes de haut niveau ou qui montent dans les catégories :

- Entrée sur liste espoir : **250 euros**
- Entrée sur liste Collectifs Nationaux : **375 euros**
- Entrée sur liste relève : **500 euros**
- Entrée sur liste séniors : **1 000 euros**
- Entrée sur liste élite : **2 000 euros**

Cette aide sera versée par la Ligue après parution des listes. Elle sera versée après accord du président, par le trésorier

#### → 6) **CONVENTIONS**

La Ligue Poitou Charentes propose aux clubs d'acheter du matériel et de le mettre à leur disposition sous forme de convention.

**La demande est à faire auprès** du Président de la commission des Finances entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre, suivant un budget qui sera fixé en comité directeur.

Budget total : 20 000 euros

Demande à transmettre par mail à l'adresse : [comfinances@tirpc.org](mailto:comfinances@tirpc.org) (copie au Trésorier [tresorier@tirpc.org](mailto:tresorier@tirpc.org)).

Liste des pièces à fournir avec la demande :

- Devis au nom de la Ligue
- Bilan financier 24/25
- Prévisionnel 25/26

Les demandes de convention (dossier complet) seront étudiées et validées par la commission des finances au fur et à mesure des demandes et qui se réunit tous les derniers lundis du mois de septembre à décembre.

Règlement des échéances : Un échéancier des montants à régler sera envoyé en même temps que la convention.

Tout retard de paiement de plus de deux mois entraînera une pénalité de 10%.

**Les paiements anticipés ne sont pas acceptés** (non-conformité avec les règles comptables de la Ligue).

#### → 7) **ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE**

Le Club organisateur de l'Assemblée Générale de la Ligue percevra :

- Un forfait de 150 € pour la mise à disposition de la salle
- Un forfait de 150 € pour la participation de la Ligue aux frais

Il adressera sa facture à la Ligue la semaine suivant l'Assemblée Générale de la Ligue.

## → 8) AIDES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX

### a- Ristourne

La FFTIR reverse à la Ligue 20 % du montant de la part fédérale de la licence (jeune ou adulte, création ou renouvellement).

Ce montant sera directement versé par la FFTIR via ITAC aux C. Départementaux à chaque licence payée par les clubs : **5 euros pour les licences jeunes et 3,50 euros pour les adultes**

### b- Aides mise en place Collectif jeune de poussins à cadets

Après décision du Comité Directeur du 27 septembre 2025, la Ligue accordera une aide au Comité Départemental mettant en place un collectif jeune de minimes à cadets.

Cette aide sera de 2 300 euros maximum payable au 15 juillet de la saison en cours.

Le collectif devra :

- Avoir au minimum 5 - 6 jeunes (Poussins - Benjamins – minimes - Cadets)
- Être encadré par une personne ayant au minimum un BFI
- Le nombre de séance : 6 séances (soit par demi-journée ou journée)

Pour être remboursé, le comité devra fournir une facture accompagnée des documents suivants :

- Facture des clubs recevant le collectif (sur la base du cahier financier régional),
- Note de frais de l'encadrant,
- Feuille d'émargement des stagiaires,

## VIII. RECOMPENSES

---

### 1) COUPES, MEDAILLES ET TROPHEES

Lors des compétitions régionales de la Ligue, des récompenses sont remises aux meilleurs athlètes.

Le responsable des coupes et médailles de la Ligue, au vu des demandes formulées par les responsables des compétitions les amène sur le lieu de la compétition ou prend des dispositions pour qu'elles parviennent néanmoins sur place s'il ne peut venir personnellement.

Les récompenses suivantes sont remises :

- pour les tirs individuels : aux premiers, une médaille d'or, aux deuxièmes, une médaille d'argent, aux troisièmes, une médaille de bronze.
- pour les équipes de trois athlètes d'un même club participant aux régionaux Écoles de Tir : Une coupe à l'équipe classée première. Les deux équipes suivantes sont citées mais sans récompense.
- pour le championnat de France des Clubs (tour régional) Cible :  
Pour l'équipe première : un trophée pour l'équipe et une médaille d'or à chacun des participants.  
Le Trophée est remis en jeu chaque année et reste définitivement acquis au club qui l'aura remporté trois années de suite.  
Pour l'équipe deuxième : une médaille d'argent à chacun des participants  
Pour l'équipe troisième : une médaille de bronze à chacun des participants.
- pour le championnat de France des Clubs (tour régional) Plateau :  
Pour l'équipe première : un trophée pour l'équipe  
Le Trophée est remis en jeu chaque année et reste définitivement acquis au club qui l'aura remporté trois années de suite.

Si à la lecture du palmarès et à la remise des récompenses, l'athlète cité est absent et qu'**aucun représentant de son Club** n'est présent, la médaille restera à la Ligue.

Si l'équipe citée n'est pas au moins représentée par un des athlètes ou par un membre du Club, la coupe ou le trophée restera à la Ligue.

De plus, les équipes appelées à monter sur le podium devront arborer les couleurs de leur club.